



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A014

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au projet "The Camp" dans le cadre de la French Tech

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGEY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël - MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à DAGORNE Robert – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteurs : Gérard BRAMOULLÉ
Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

**Objet : Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au Projet «The Camp» dans le cadre de
la French Tech
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le 11 décembre dernier vous avez validé le principe d'un soutien financier sous forme d'avance remboursable à « The camp » projet d'écosystème international dédié à la création, à l'innovation numérique et à l'expérimentation sur le thème de la ville intelligente. Il s'agit aujourd'hui de décider le versement de cette aide à hauteur de 5 M €, sous forme d'avance remboursable, répartie sur 5 ans

Exposé des motifs :

Pour mémoire, ce projet de campus permettra d'accueillir 500 personnes sur le site sur un terrain de 7 hectares dans la zone du technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence. Il regroupera sur un même site des étudiants, des managers et des entrepreneurs venus du monde entier. L'ambition de «The camp» est de devenir le premier campus européen dédié

à la ville intelligente. «The camp» créera environ 150 emplois directs et indirects dans le management, l'administration, l'animation du lieu, les services d'exploitation, la formation (experts, mentors, formateurs). Par ailleurs sur 5 ans, 2000 à 2500 emplois directs seront créés **par les entreprises** issues du pôle accélérateur de projet

I) LES ENJEUX STRATEGIQUES

Les enjeux stratégiques et politiques pour le territoire de ce projet sont nombreux de part :

1- Son rayonnement Mondial

«The camp» est un projet de création d'un centre mondial d'innovation autour de la ville intelligente. L'investissement significatif attendu d'une douzaine de grands groupes internationaux du secteur numérique ou de l'industrie et des services urbains, (au minimum 1,5 M€ par entreprise), en France, en Provence, sera majeur en terme d'image et d'attractivité économique pour notre territoire

2- L'attraction et l'implantation de talents et d'entreprises, la création de nouveaux leviers de développement économique

«The camp» est un acteur majeur de la French-tech Aix-Marseille, label obtenu par Aix-Marseille le 12 novembre 2014. Dans son pôle d'accélération, il préparera les jeunes startups à franchir différentes étapes avec un **mentoring** technique et entrepreneurial et en apportant de la mise en relation.

L'ambition du programme est d'accompagner 20 startups et 40 PME par an (dont 10 de la région), avec sur 5 ans 2000 à 2500 emplois directs créés, un chiffre d'affaires généré de 50 à 70 millions d'euros, et un cumul de levée de fonds obtenus de 40 à 60 millions d'euros.

3- L'expérimentation sur la modernisation urbaine et la qualité de vie

Ce campus futuriste sera à même d'accueillir en résidence entreprises, universitaires et chercheurs, créateurs d'activités et collectivités territoriales (plus de 500 personnes sur site). Ce sera un lieu de confiance dans l'intelligence collective, un catalyseur d'optimisme et d'engagement qui participera pleinement à la création et à la promotion des nouveaux modèles de demain.

«The camp» est en discussion avec l'ANRU et le Ministère de la Ville dans le cadre de la Mission de Préfiguration de l'Institut de la Ville Durable, lancée par le Premier Ministre en vue de l'implantation de cet institut sur le site de «The camp».

4- Le développement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Ce seront chaque année 300 étudiants et 2000 managers formés. L'ambition est d'atteindre un taux de 100 % d'élèves employés ou devenus créateurs d'entreprises à la fin de leur formation.

«The camp» a répondu avec l'AMU et PEPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) à l'appel à Projets du Ministère de l'Éducation « Culture de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat ».

II) LE SOUTIEN DES ACTEURS PUBLICS

Ce projet à la croisée des chemins entre la formation, la recherche, l'action publique et l'action privée doit mettre en œuvre un partenariat public privé assez innovant sur une phase d'amorçage pour laquelle le soutien des acteurs publics est indispensables du fait de la nature du projet mais aussi pour montrer l'implication et l'engagement du territoire aux grandes entreprises privées de dimension mondiales visées dans ce partenariat.

Je vous rappelle que «The camp» propose un modèle de structure innovant majoritairement privé avec des partenariats publics et structuré autour de 3 entités :

1. Une société de type SAS qui portera l'immobilier avec, notamment, la Caisse des Dépôts et Consignation, le fonds d'investissement de Monsieur Frédéric Chevalier, Booster SAS , **la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole** pour un **financement total de 33 M€** ;
2. Une société de type SAS « The camp » pour l'exploitation et qui sera locataire du campus pour laquelle les partenaires privés et publics sont sollicités à hauteur de **35 M€** ;
3. Une fondation dédiée au financement d'activités d'utilité sociale au sein de «The camp» (bourses, activités éducatives pour les scolaires, etc.).

Compte-tenu des enjeux internationaux et de l'intérêt général de ce projet, unique en Europe, pour le développement économique du grand territoire et de son positionnement comme territoire d'excellence et d'innovation dans le domaine de la « ville intelligente » sur le territoire du Pays d'Aix, la CPA aux côtés de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, et de la CUM, est sollicitée pour l'amorçage du projet, par l'attribution d'avances remboursables à la SAS « The camp ».

Le Conseil Régional s'est prononcé le 12 décembre 2014 pour un soutien de principe à ce projet et pour financer à hauteur de 158.000€ des études préliminaires à la réalisation de «The camp». Elle doit délibérer le 24 avril pour attribuer une avance remboursable de 5M€ et donner l'autorisation à la CPA et MPM d'intervenir à ses côtés.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est prononcée le 19 février 2015 sur son intervention pour un soutien de principe à ce projet à hauteur de 5M€ sous forme d'avance remboursable.

La Communauté du Pays d'Aix, lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 a validé le principe d'un soutien à ce projet mais a souhaité disposer d'une expertise portant

sur la faisabilité juridique et financière du projet lui-même et sur les formes possibles d'un soutien financier de la CPA à «The camp».

Cette analyse réalisée par le cabinet INNOFACTO met en évidence la qualité du projet et son caractère visionnaire, ainsi que la faisabilité juridique sous forme d'avances remboursables mais pointe diverses incertitudes, essentiellement financières.

A) Qualité du projet :

L'audit met en exergue la visibilité et l'attractivité du « lieu » «Thecamp» de par sa localisation, sa qualité architecturale et sa conception innovante (étude en cours en matière de design et d'usage). «Thecamp» a vocation à servir de « totem » permettant d'agréger diverses initiatives régionales et nationales en lien avec les thématiques des SmartCities.

B) Aspect juridique :

La participation de la CPA au bénéfice de la société d'exploitation de «Thecamp» sous forme d'avance remboursable constitue une aide publique régie par les dispositions d'application directe du droit de l'Union européenne. Cette aide peut être assimilée dans le cas présent à une aide à un pôle d'innovation au sens du règlement communautaire du 17 juin 2014.

Elle est juridiquement admise sous réserve de respecter les conditions générales et particulières de seuil, d'effet incitatif, d'intensité et de cumul prévues par les dispositions des articles 3 et suivants dudit règlement.

C) Aspect financier :

→ D'un point de vue financier le seuil de rentabilité est atteint en 2020. Sans participation des partenaires privés et publics, l'exploitation de Thecamp générerait 18,3M€ de pertes générées de 2015 à 2019 qui seraient résorbées à compter de 2023.

→ La répartition du Chiffre d'affaires montre le rôle prépondérant des activités de formation entreprises et des services associés (hébergement, restauration)

→ Le Business plan n'est réalisable que grâce aux partenariats en cours de discussion avec des acteurs économiques majeurs (Google, Cisco, IBM, Orange, Vinci, EDF, Air Liquide...) et avec des acteurs proposant dès à présent ce type de formations et de services (Singularity University, Deloitte par exemple) apportant leur marque et des contenus pédagogiques. A noter que pour les partenaires académiques, le processus de finalisation des accords est programmé pour début 2016. Les partenariats financiers privés prennent la forme de contrats de partenariats de 5 ans pour un montant total de 1,5 M€ versés par cinquième, chaque année. En effet, la contribution des partenaires privés est la clé du modèle «Thecamp». A ce jour une quarantaine d'entretiens avec les principales entreprises en lien avec la transformation digitale ou la ville intelligente ont confirmé la pertinence et l'intérêt

pour ce projet. Des négociations avancées sont en cours mais aucun accord n'a encore été signé.

→ Une convention commune multi-partite «The camp» / Collectivités (Région, CPA et MPM) est en cours de rédaction dans laquelle seront insérées des clauses contractuelles afin de minimiser la prise de risque des acteurs publics dans cette phase d'amorçage. Ces clauses reprendront essentiellement les points suivants :

1. Condition financière

→ Pour sécuriser l'apport financier des collectivités publiques dans une logique d'investisseur avisé en ce qui concerne les financements publics, le versement des avances remboursables sera subordonné dès la première année à l'engagement d'au moins 2 partenaires privés majeurs pour un investissement minimum de 6 M€uros dont au moins une participation au capital d'un montant au minimum de 1,5 M€uros et sera plafonné à 600 K€uros

→ Pour la deuxième année le versement de 800 K€uros sera conditionné à la signature de 10 partenaires privés pour un montant cumulé de 15 M€uros

→ A partir de la troisième année, le versement des collectivités respectera l'équilibre global : 1 €uro public pour au minimum 1 €uro d'engagement privé

→ A défaut de mise en œuvre loyale des dispositions de la convention, les montants dus au titre de l'avance remboursable ne seront pas réglés et les montants d'ores et déjà versés devront être remboursés.

2. Condition intuitu personae :

L'avance remboursable est conditionnée par le maintien de M. Frédéric CHEVALIER à la présidence de la Société BOOSTER et le maintien de cette Société en qualité d'associée majoritaire de la Société «Thecamp», à défaut, les montants dus au titre de l'avance remboursable ne seront pas réglés et les montants d'ores et déjà versés devront être remboursés.

3. Condition sur la gouvernance :

Un comité de pilotage stratégique composé des représentants des collectivités ou groupements et des représentants des sociétés privées sera mis en place et se réunira chaque trimestre.

4. Condition sur le projet :

En cas de modification substantielle du projet, les montants dus au titre de l'avance remboursable ne seront pas réglés et les montants d'ores et déjà versés devront être remboursés.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511 et suivants ;

VU le Règlement (UE) n ° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 ;

VU la délibération n° 2014_A268 du Conseil de la Communauté du Pays d'Aix du 11 décembre 2014 relative au soutien de principe du dossier «The Camp»

VU la délibération n°14-1450 du Conseil Régional relative au soutien de principe du projet «The Camp»

VU la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 19 février 2015 relative au soutien du dossier «The Camp»

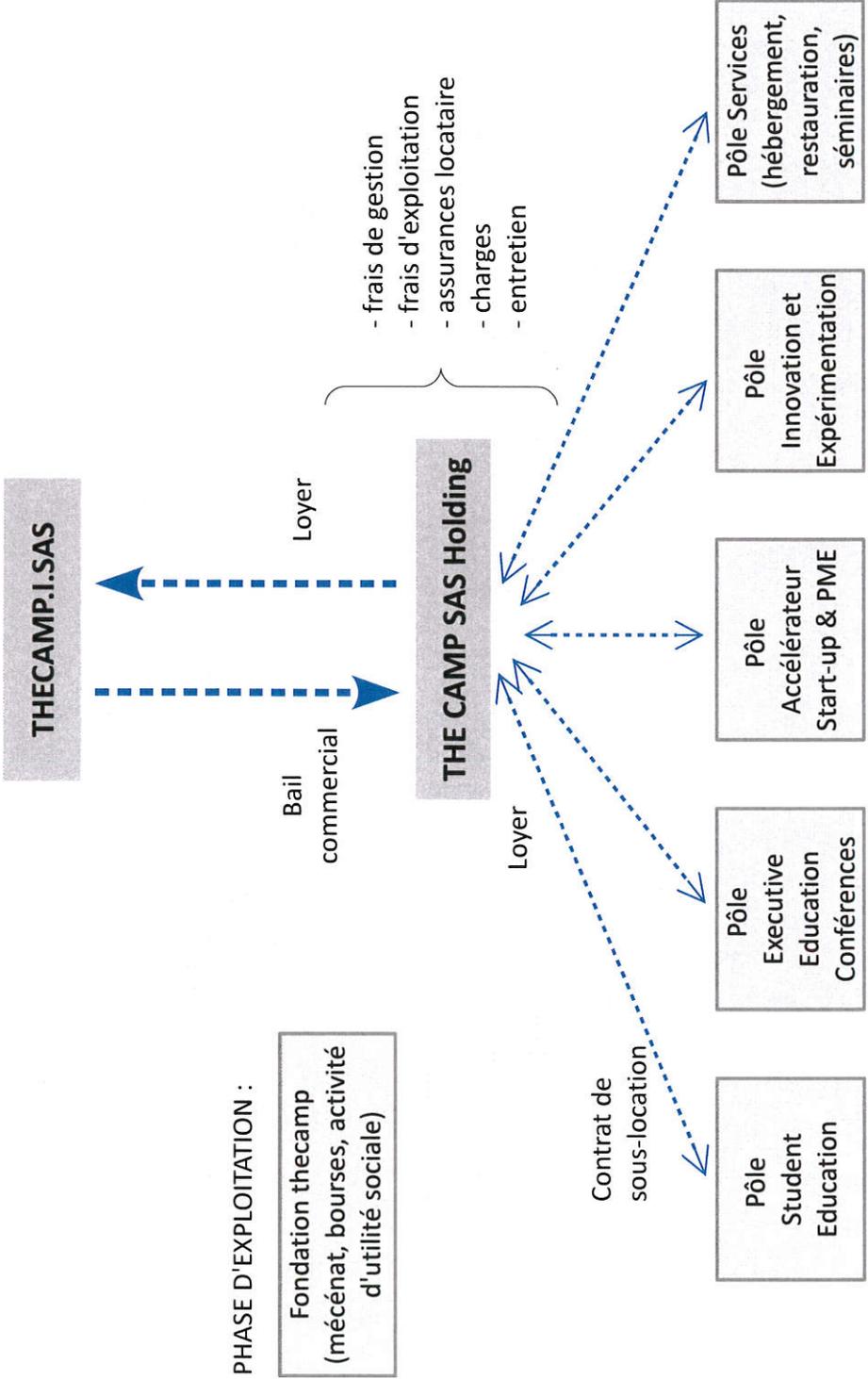
Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une avance remboursable à hauteur de 5 M € répartie sur 5 ans, en faveur de la société d'exploitation de «The camp» pour soutenir la réalisation de ce projet, dans les conditions fixées dans le cadre de la convention de partenariat à intervenir entre «The Camp», la Région, Marseille Provence Métropole et la Communauté du Pays d'Aix.
- **DONNER DELEGATION au Bureau de la Communauté** pour approuver cette convention de partenariat
- **APPROUVER la création d'une autorisation de programme de 5 M€ sur 5 ans :**

Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Avance remboursable « Thecamp »(French-tech)	5 000 000 €	0	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter

- **DIRE** que les crédits de paiement pour 2015 seront prévus lors d'une prochaine Décision Modificative .



OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au projet "The Camp" dans le cadre de la French Tech

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	83
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 MARS 2015

